



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

angiologues

Question écrite n° 41794

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la reconnaissance de la profession d'hygiéniste dentaire. Cette profession, reconnue en Suisse ou au Québec, est aujourd'hui absente en France. Or ces professionnels, formés sur trois ans, assurent une mission particulièrement efficace dans ces pays en ce qui concerne le dépistage et le traitement des maladies bucco-dentaires. Par ailleurs, leur activité principale de détartrage permet également aux dentistes de consacrer plus de temps aux patients les plus en demande de soin. Aussi, au vu de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui pourraient être prises afin de reconnaître la profession d'hygiéniste dentaire en France.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41794

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)